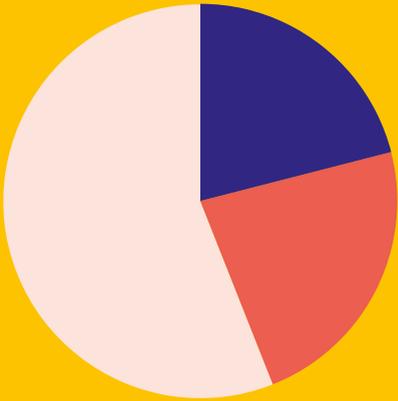
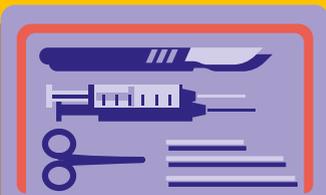
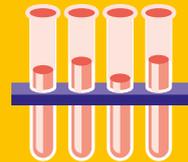
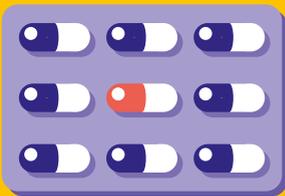


## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 LORRAINE



# 2016





# ÉDITO



L'année 2016 a été particulièrement riche en évolutions, avec des dimensions et périmètres nouveaux. Dans sa volonté d'accompagner au plus près les établissements dans ces transformations, l'ANFH Lorraine a développé différentes actions :

→ Instauration de la région Grand Est au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Afin de porter ses réflexions dans cette nouvelle configuration, l'ANFH a mis en place de manière expérimentale une nouvelle instance pour s'adapter de manière efficiente aux réformes en cours tout en maintenant un haut niveau de service.

→ Le Développement professionnel continu (DPC) : après une période transitoire, ce dispositif prévoit un parcours pluriannuel et ne repose plus sur un programme annuel .

→ Constitution des GHT au 1<sup>er</sup> juillet 2016 : persuadée que la formation peut constituer un levier dans l'accompagnement à la mise en place des GHT, l'ANFH a été identifiée comme un acteur majeur de ces évolutions.

Au-delà de ces transformations, l'ANFH a poursuivi son engagement dans les missions qui sont les siennes, avec le souci de développer des actions en proximité avec les établissements qui lui confient leurs fonds de formation.

**CHRISTOPHE PETITDEMANGE**  
DÉLÉGUÉ REGIONAL

---

## SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2016	p. 16

# UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

96 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Lorraine emploient en 2016, 39 883 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 29 établissements confient leur contribution à l'ANFH Lorraine. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

## L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

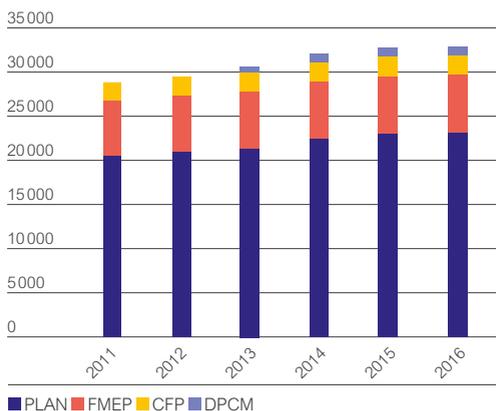
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

## L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

## ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2011



En 2016, le total des cotisations s'élève à 33 114 K€ contre 32 976 K€ en 2015, soit une augmentation de 0,4%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (1,3%).

# 97

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS  
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

# 99%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

# 99,8%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS  
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

## RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



## RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



## RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents  
■ De 50 à 149 agents

■ De 150 à 299 agents  
■ De 300 à 999 agents

■ De 1000 à 4999 agents  
■ Plus de 5000 agents

La délégation enregistre 23 199 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 60% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

En 2016, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 1 024 K€ et concernent principalement les établissements de plus de 5000 agents.

Les cotisations versées au titre du 0,6% – Fmep et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 6 631 K€ et 2210 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 83% du total de ces cotisations.

## RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



# 43%

DES ÉTABLISSEMENTS  
appartiennent  
au secteur Sanitaire

■ Médico-social : Personnes âgées  
■ Sanitaire

■ Social/Médico-social :  
Handicap-Enfance-Famille

La délégation compte 96 établissements adhérents au Plan de formation sur 97 cotisants, soit un taux d'adhésion de 99,0%.

Le secteur sanitaire représente 43% des établissements adhérents et 86% des effectifs couverts.

# 33 114 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH LORRAINE

# 23 199 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

# 6 631 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

# 2 210 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

# 50 K€

4,8% ESAT

# 1 024 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

## 2,1 % – PLAN DE FORMATION

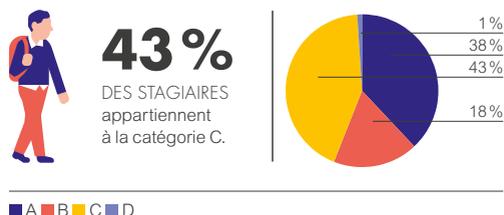
En Lorraine, le taux d'accès à la formation est en progression par rapport à 2015 : 59,6 % contre 54,3 %, alors que le taux national est de 57 %. Cela représente 46 566 départs en formation. La répartition par type de charges reste sensiblement la même qu'en 2015. 43 % des stagiaires appartiennent à la catégorie C.

### L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

### RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



En 2016, 43 % des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation au titre du 2,1%-Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 44 % en 2015.

## RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF\* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	986	39 744	647 423	3 %	150 942
TYPE 2A	15 538	189 109	4 797 031	22,3 %	345 293
TYPE 2B	8 767	112 094	3 838 666	17,8 %	218 405
TYPE 2C	20 321	282 740	7 358 388	34,1 %	387 007
TYPE 3	634	26 640	578 638	2,7 %	246 707
TYPE 4	285	210 045	4 183 921	19,4 %	4 955 868
TYPE 5	7	3 779	126 062	0,6 %	22 597
TYPE 8	28	511	24 324	0,1 %	4 013

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 2a, qui représentent respectivement 34 % et 22 % du total des charges.

### Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

**Type 1** Actions de formation professionnelle initiale.

**Type 2a** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

**Type 2b** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

**Type 2c** Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

**Type 3** Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

**Type 4** Études promotionnelles.

**Type 5** Actions de conversion.

**Type 8** VAE.

\*ARF: Accords sur recettes futures

## RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



**48%**

ENSEIGNEMENT



**9%**

DÉPLACEMENT



**43%**

TRAITEMENTS

**46 566**

DÉPARTS EN FORMATION EN 2016

**59,6 %**

DES AGENTS DE LA RÉGION  
LORRAINE ONT ACCÉDÉ  
À LA FORMATION EN 2016

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

---

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

---

Les principaux diplômes accordés en Lorraine dans le cadre du guichet unique sont :  
→ IDE ;  
→ cadre de santé ;  
→ DE aide-soignant.

Les études promotionnelles peuvent être financées grâce à des fonds spécifiques : Formep et FMEP. Les critères d'attribution tiennent compte des orientations nationales : diplômes correspondant aux besoins des établissements, typologie des établissements. Les choix se font également selon des orientations régionales : historique des dossiers accordés précédemment, efforts de financement des études promotionnelles sur les plans de formation.

Une priorité est accordée aux dossiers présentant une troisième année lorsque les deux premières années ont été financées dans le cadre du CFP/EP.

---

Les reports de scolarité sont examinés en priorité, selon un calendrier spécifique, soit 6 mois avant la rentrée : juillet N pour les rentrées de février N+1, décembre N pour les rentrées de septembre N+1. Cela permet aux instituts de ne pas bloquer de places pour des reports hypothétiques, et d'ouvrir les concours en garantissant une pleine capacité d'accueil. Les études promotionnelles ont été également financées sur des fonds CFP. L'accent principal est mis sur le respect des critères nationaux (critères non cumulatifs) : établissements de moins de 150 agents, pas de poste vacant à une échéance de 3 ans, la fonction n'existe pas dans l'établissement.

À noter pour l'année 2016 une baisse globale de demandes de prise en charge des études promotionnelles dans le cadre des fonds mutualisés, en particulier par les établissements de taille importante.

## DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2016	NOMBRE EP 2015	TAUX D'ÉVOLUTION 2016/2015
DE INFIRMIER	188	253	-25,7%
DEAS	97	86	12,8%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	73	92	-20,7%
DEAMP	40	92	-20,7%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	35	31	12,9%
CAFERUIS	22	16	37,5%
DE IBODE	18	16	12,5%
DE PUÉRICULTRICE	17	27	-37%
DEAP	16	12	33,3%
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	14	11	27,3%
AUTRES	52	41	26,8%
TOTAL	572	634	-9,8%

En 2016, la délégation compte 572 études promotionnelles en cours de financement contre 634 en 2015, soit une évolution de -9,8%. Le diplôme d'État d'infirmier est le diplôme le plus préparé (33% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (17%). Ils enregistrent respectivement une évolution de -25,7% et de 12,8% par rapport à 2015.

## RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2016)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1%; 0,6%	533	223
SUR LE 0,2%	39	19
TOTAL	572	242

Sur 572 études promotionnelles en cours de financement, 242 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

# 572

ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
EN COURS DONT

# 242

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2016

## PARCOURS ET COMPÉTENCES

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

### DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé pour formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

## 58,7%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

## 126

CFP \*  
(DOSSIERS CLASSIQUES)

## 31

VAE \*

## 39

ÉTUDES  
PROMOTIONNELLES \*

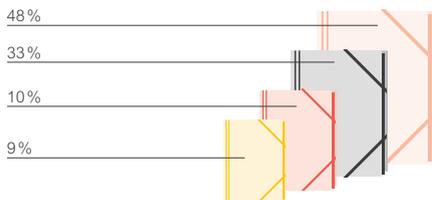
## 182

BILANS DE COMPÉTENCES \*

\* Nombre de dossiers en cours

### RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR DISPOSITIF



■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

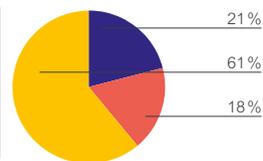
Avec 126 dossiers en cours de réalisation en 2016, le CFP classique représente 33% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

### RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

## 61%

DES DOSSIERS  
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ Autres

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (61%), suivis des agents de catégorie A (21%).

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

## DPC MÉDICAL

### ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques.

Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS.

## +1 800

DOSSIERS FINANCÉS  
AU TITRE DE L'AGRÉMENT  
DPC MÉDICAL, DONT :

### 85%

CONCERNANT LES MÉDECINS

### 13%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

### 2%

CONCERNANT LES AUTRES  
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME  
HORS UNION EUROPÉENNE...)

# ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH LORRAINE

---

## CHIFFRES CLÉS

---

→ **40** participants au séminaire des instances régionales « L'impact des GHT sur la formation »

→ **30** participants aux **2** réunions de recueil des besoins de formation (Plan d'Actions Régionales 2016)

→ **65** participants au regroupement des responsables formation

---

## ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

---

**39** ACTIONS

**829** STAGIAIRES

---

Les 5 premières thématiques :

- comment réagir face à l'agressivité – 176 demandes ;
- le toucher comme média relationnel – 169 demandes ;
- prise en charge de la personne vieillissante présentant des troubles du comportement – 133 demandes ;
- prise en charge globale des patients présentant un AVC – 100 demandes ;
- prise en charge de la personne en fin de vie – 97 demandes.

---

## **ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES (OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)**

---

### **9 ACTIONS**

### **132 STAGIAIRES**

---

Les 5 premières thématiques :

- GPMC – Construire et animer une démarche GPMC ;
- GPMC – Intégrer la notion de compétences dans l'entretien professionnel – Module 1 : Notions de compétences ;
- GPMC – Intégrer la notion de compétences dans l'entretien professionnel – Module 2 : L'entretien professionnel ;
- GPMC – Pérenniser sa démarche GPMC et en exploiter les données au profit de sa politique
- Appréhender les évolutions du DPC (saison 2).

---

## **JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES**

---

### **8 JOURNÉES ONT RÉUNI 798 PARTICIPANTS**

---

- Journée de clôture du projet handicap – 93 participants
- Colloque « Perspectives de la recherche paramédicale » – 89 participants
- Colloque « La famille dans les soins : contrainte et/ou richesse ? » – 228 participants
- Colloque « La simulation en santé : une ambition d'équité et de performance » – 161 participants
- Conférence « Mieux communiquer pour mieux manager » – 55 participants
- Regroupement des RFC – 65 participants
- Réunion DPC – 67 participants
- 1<sup>re</sup> réunion de réseau des Responsables et Chargés de formation – 40 participants.

...



# ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH L'ANFH LORRAINE

## PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL

2016-2019

Le projet stratégique régional de l'ANFH Lorraine donne à l'ANFH 5 priorités :

- accompagner les évolutions de la FPH ;
- renforcer les relations de proximité avec les établissements adhérents, avec les agents hospitaliers ;
- accompagner l'évolution des métiers et des compétences des agents de la FPH ;
- poursuivre l'accompagnement des établissements dans la mise en œuvre du Développement professionnel continu (DPC) et de ses évolutions ;
- promouvoir les nouveaux modes d'apprentissage.

En 2016, l'ANFH Lorraine a mis en place :

- le réseau des Responsables Formation Continue en organisant une première réunion d'information et en créant un espace collaboratif régional sur le site [anfh.fr](http://anfh.fr) ;
- un guide de bonnes pratiques sur la gestion du handicap au travail dans la fonction publique hospitalière, suite à la journée de clôture du projet handicap ;
- 3 groupes de formation sur « L'accompagnement de la dynamique qualité dans les Instituts de Formation Lorrains » suite au projet qualité « La démarche qualité en Instituts de Formation ».

## DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

[ANFH.FR/LORRAINE](http://ANFH.FR/LORRAINE)

Le site internet de l'ANFH Lorraine permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents dans la rubrique « publications » et « nos autres sites ».







## 96

### ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH LORRAINE

## 59,6 %

### TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

#### ADHÉRENTS

**99%** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
2,1 % – Plan de formation soit 99,8 % des agents  
de la FPH de la région

**29** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
au DPC médical

**46 566** DÉPARTS EN FORMATION  
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

**126** DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT  
(DOSSIERS CLASSIQUES) \*

**31** DOSSIERS VAE  
EN COURS DE FINANCEMENT \*

**182** BILANS DE COMPÉTENCES  
FINANCÉS\*

**572** ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
FINANCÉES\*\*

#### DONNÉES FINANCIÈRES

**33 114 K€**  
COLLECTÉS EN 2016

#### Répartition

**23 199 K€** 2,1 %  
PLAN DE FORMATION

**6 631 K€** 0,6 %  
FMEP

**2 210 K€** 0,2 %  
CFP/VAE/BC

**50 K€** 4,8 %  
ESAT

**1 024 K€** 0,5 % OU 0,75 %  
DPC MÉDICAL

\* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

\*\* Tous fonds confondus

